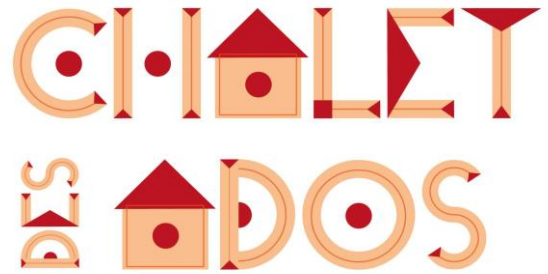




Saint-Germain-
sur-Morin



Projet Pédagogique Le Chalet Des Ados



Année 2024/2025

Directeur : Eric MARTINEZ

Animateurs : Ana-Maria FELINAR

Sommaire

- I. L'accueil de loisirs
 - a. L'organisateur
 - b. L'accueil de loisirs « le Chalet des Ados
 - c. Inscriptions et Réservations
 - d. Notre conception de l'Accueil de Loisirs et son rôle
 - e. Le public

- II. Les Intentions éducatives
 - a. Les objectifs pédagogiques
 - b. Evaluations des objectifs
 - c. Quelques informations complémentaires sur les objectifs
 - d. Le projet
 - e. Les moyens financiers et humains
 - f. Le Mini-Séjour et activité accessoires

- III. Rôles et missions de l'équipe pédagogique
 - a. La direction
 - b. L'animateur jeunesse : rôle et mission
 - c. Notion et constitution d'une équipe
 - d. Les réunions et les formations

- IV. Le fonctionnement du chalet
 - a. Une structure ouverte avec un fonctionnement établi
 - b. La passerelle CM2 et Ados
 - c. Quelques consignes
 - d. La sécurité
 - e. Le « non négociable »

- V. Annexes

Introduction :

Le projet pédagogique est le fil conducteur de notre travail. Il n'a de valeur que s'il est utilisé comme un outil.

Il est d'abord un outil de communication entre l'équipe de direction, l'équipe d'animation, le service Accueils de Loisirs et les élus. Chacun possède un droit de regard sur ce document. Il peut donc être modifié, après concertation, pour que chacun puisse adhérer aux objectifs qui y sont proposés. L'information sur les éventuelles modifications sera ensuite communiquée aux élus.

Il devient alors un contrat moral, pour tous et pose le cadre pédagogique de la structure.

Les objectifs et les règles de fonctionnement fixés par le projet pédagogique doivent être clairs, précis et connus de tous, afin d'optimiser l'action de l'équipe au profit des intentions éducatives de la commune.

Il sert d'outil de contrôle lors du fonctionnement, devenant la règle du jeu dont l'arbitre est le directeur de l'accueil de loisirs.

I. L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement :

A. L'organisateur :

Saint-Germain-Sur-Morin est au croisement de deux routes importantes : la R.D. 934 (anciennement R.N. 34) et la R.D. 436 (anciennement R.N. 36) qui ont une partie commune, la rue de Paris et le passage sur le pont du Grand-Morin.

Sa superficie est de 4 811 885 m². La commune fait partie de la communauté d'agglomération du Val d'Europe et du département de Seine-et-Marne.

Ses habitants, au nombre de 3612 (recensement 2016), s'appellent les Saint-Germinoises, Saint-Germinois. A Saint-Germain-Sur-Morin, des associations (culturelles, sportives, de loisirs...) sont nées au fur et à mesure des années.

De même que pour les structures des Saint-Germinois mineurs, qui ont évolué afin dans le but d'offrir un accueil de qualité afin que les enfants et jeunes puissent s'épanouir et grandir en toute sécurité.

B. L'accueil de Loisirs « le Chalet des Ados » :

Organisateur : Mairie de Saint-Germain-Sur-Morin
6 place de la mairie 77860 SAINT-GERMAIN-SUR-MORIN
Tel : 01 60 04 13 06

L'accueil de loisirs des 11-17 ans se nomme « Le Chalet des Ados » :
Rue montguillon 77860 SAINT-GERMAIN-SUR-MORIN
Tel : 06 07 67 85 27

L'aménagement des équipements a été pensé en fonction des besoins et du bien-être des jeunes. A proximité du Chalet des Ados se trouvent plusieurs structures :

- Gymnase municipal
- City-stade
- Skate park

Horaires et ouvertures du Chalet des ados

Périodes scolaires	Vacances scolaires
Heures d'hiver, tous les mercredis scolaires après les vacances d'automne (octobre-novembre) jusqu'aux vacances de printemps (avril-mai) : 13h00-18h00 Heures d'été, tous les mercredis scolaires après les vacances de printemps (avril-mai) jusqu'aux vacances d'automne (octobre-novembre) : 13h00-19h00	Petites vacances Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi de 10h00 – 18h00 Eté Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi de 10h00 – 19h00

- * Les adolescents pourront apporter leur repas du midi et le réchauffer au chalet. Certaines journées, des repas autonomes seront organisés et annoncés dans le planning d'animation.

Effectifs : 24 enfants de **11 à 17 ans**

Equipe : un directeur (avec minimum BAFD) et un animateur (BAFA et/ou BAFD)

D. Inscriptions et Réservations :

Pour bénéficier de l'infrastructure du Chalet et de ses activités, chaque jeune doit être inscrit avec son dossier complet :

- Remplir la fiche d'inscription annuelle (de septembre à aout) avec les informations essentielles (téléphone, PAI, Régimes alimentaires...),
- Lire le règlement intérieur et le signer
- Fournir l'intégralité des documents demandés
- Régler la cotisation annuelle

Ensuite les jeunes choisissent les activités auxquelles ils souhaitent participer en fonction des programmations.

Certaines activités peuvent faire l'objet de réservations auprès de l'équipe pédagogique :

- Des activités peuvent être limitées en nombre.
- Il pourra être demandé au jeune de prévoir un repas (Pique-nique ou sur place lors de la sortie) et/ou son ticket de transport en commun.
- Toutes les informations sont indiquées sur les plannings d'activités.
- Attention le jeune ne peut s'inscrire qu'à une seule activité de ce type à la fois par principe d'équité. Une fois l'activité (ou la sortie) effectuée, il pourra s'inscrire à une nouvelle activité nécessitant une inscription auprès de l'équipe pédagogique.
- Une participation financière peut-être demandée pour la prestation de l'activité. Dans ce cas, la réservation s'effectuera en mairie avec un paiement par chèque.

E. Notre conception de l'accueil de loisirs :

Le Chalet des Ados est un espace où le jeune peut :

- Librement développer l'apprentissage du choix (choix des activités).
- Être associé à des projets d'animation : Réalisation de projets de jeunes.
- Agir sur son environnement et ses loisirs.
- Trouver un équilibre entre pratiques individuelles et collectives.
- Prendre des initiatives et respecter son rythme de vie.
- Communiquer et s'informer.

Il s'agit d'un espace éducatif, social et culturel pour les jeunes de la commune. C'est aussi une institution éducative complémentaire du collège et de la famille.

Si le Chalet des Ados est un lieu de détente, il est aussi le lieu d'éducation pour le jeune, un relais pour la famille. Il contribue à rendre le jeune responsable, social et critique.

Nous devons être à l'écoute de notre public, respecter son rythme de vie (alterner les temps d'activité et les temps libre). Nous allons profiter de sa soif d'apprentissage pour qu'il puisse s'épanouir et passer d'agréables loisirs.

Pour qu'il devienne un citoyen de demain !

La notion d'activité au Chalet des Ados :

La notion de plaisir, de jeu et de loisirs doit rester présente pendant le déroulement de l'activité. Nous travaillons pour que l'activité soit conçue et vécue comme un moment convivial et d'échange.

S'agissant d'un accueil pour adolescents, le choix des activités repose principalement sur les souhaits des jeunes. L'équipe encadrante a pour mission de créer un planning d'activités variées, hors sorties, sur la base de ses propres compétences.

- ✓ A ce titre, il convient d'exprimer ses envies, ses attentes, de participer à certaines tâches organisationnelles et de s'impliquer véritablement dans la mise en œuvre de projets (être acteur et non consommateur).

- ✓ Ces activités possèdent nécessairement un caractère varié (pratiques sportives, artistiques, ludiques...). De la nature des activités dépend également la taille des groupes et la mise en place de règles de conduites spécifiques. Les activités de consommations seront maintenues mais limitées.
- ✓ Les conditions matérielles et notamment l'aménagement de l'espace sont essentielles pour la réussite de l'animation

Les espaces d'animation :

Ce sont des espaces essentiels au Chalet des Ados.

- **L'espace intérieur :**

Cet espace permet l'expression tant collective qu'individuelle du public : activités manuelles, culinaires, jeux de société. C'est un lieu d'échange et de socialisation !

Cet espace est aménagé, décorés et rangés. Le mobilier et le matériel pédagogique sont adaptés au public adolescent.

- **Aménagement, décoration et rangement :**

Un rangement attentif et régulier contribue à optimiser la fonctionnalité du lieu, sert de repère et d'exemple aux jeunes. Nous attendons un respect du matériel et une participation au rangement de la part du jeune. Cette notion de respect du matériel par les jeunes est primordiale !

Le lieu est agréable et organisé pour faciliter la vie de l'accueil de loisirs, il assure la sécurité des jeunes et leur donne envie de revenir.

Favoriser la décoration par le jeune lui permet d'apprécier son environnement.

A chaque fermeture, les volets et les fenêtres sont fermées, les lumières éteintes et la porte bien fermée à clef.

- **Les espaces extérieurs :**

Au Chalet des Ados, les espaces extérieurs sont appréciés par les jeunes avec entre autres le gymnase municipal, le city-stade, un espace vert...

- **Les moyens matériels :**

Depuis l'été 2020, la ville a fait l'acquisition d'un minibus 9 places afin de pouvoir circuler plus librement avec les jeunes. Le minibus est partagé avec les différents services de la mairie. Voir fonctionnement en annexe.

F. Le public :

Il est composé des jeunes de 11 à 17 ans habitant Saint-Germain-Sur-Morin. Les jeunes des autres communes voisines peuvent aussi profiter des services du Chalet des Ados.

Le préadolescent 10/12 ans

Il se caractérise par un triple développement physique, intellectuel et moral qui lui permet l'épanouissement de sa personnalité et de sa maturité

Développement physique et psychomoteur : A cet âge le jeune est « bien dans sa peau ». Une certaine harmonie physique se dégage même si les filles commencent à se former. Il a encore envie de jouer, d'avoir des exercices physiques. Il a une grande vitalité physique et un désir de se dépenser. Il a besoin d'espace et aime jouer avec les copains. Il a un intérêt pour l'activité car il a acquis une coordination plus fine et une plus grande capacité d'attention. Il a un réel désir de création. Son imagination est débordante mais se rapproche de sa situation réaliste.

Développement intellectuel : Il maîtrise son jugement. Il a une capacité d'analyse et de critique. Il est apte au raisonnement, il est capable d'élaborer des stratégies. Son sens du danger est réel.

Développement moral-social : le sentiment de justice-injustice prédomine. Le sens des valeurs prend du sens et devient important. Il recherche à se rendre responsable et à devenir autonome « être enfin considéré comme un grand ». Les groupes mixtes sont de plus en plus difficiles, il faut donc s'attendre à gérer des sous-groupes.

Pour cela l'animateur :

- doit élaborer des activités et des jeux spécifiques, plus techniques, plus sportifs
- doit permettre au jeune d'avoir des responsabilités
- doit permettre au jeune de pouvoir émettre un jugement, des critiques
- doit permettre l'autonomie tout en respectant le respect des règles de la vie de groupe
- doit privilégier les jeux, activités collectives et sportives

Il faut avoir un sens du dialogue et une grande capacité d'adaptation. Il faut surprendre pour les captiver et les fidéliser.

L'adolescent 13/15 ans

C'est une période charnière, c'est une période de transition de l'enfance au presque adulte. Tout est un bouleversement aussi bien du côté physique, psychique, affectif, qu'intellectuel. Le jeune est souvent en quête de son identité.

Développement physique : La poussée hormonale qui se produit engendre des chamboulements. Une croissance accélérée qui entraîne une métamorphose physique aussi bien chez les garçons que chez les filles. Le développement des organes liés à la reproduction engendre une grande consommation d'énergie ce qui produit une certaine fatigue. Son côté « paresseux » est biologiquement explicable. L'adolescent a une tendance à « être mal dans sa peau ». Il est maladroit, en perte d'équilibre, ce qui produit un certain mal être général mais il cherche aussi à dépasser ses limites.

Développement intellectuel : Il a un sens développé de l'analyse, du raisonnement, de l'argumentation. Il émet des hypothèses, des déductions, élabore des stratégies. Il aime débattre, discuter. Il aime aussi être dans la contestation, le défi, l'opposition surtout vis-à-vis de l'adulte. Il se rattache à des idéaux, des grandes valeurs. Il est en quête d'idéaux (vérité, sincérité, justice) tout en pensant à son avenir.

Développement affectif et social : C'est la période de la découverte de l'autre, de l'émergence du désir. C'est le jeu de la séduction. L'adulte qui était auparavant là pour lui apporter sécurité et équilibre va être relégué à un rôle de conseiller, d'accompagnateur. Le jeune a besoin de se confronter à l'adulte. Il devient son centre d'intérêt. Il a besoin de tester les limites et leur pertinence. Les passages à l'acte deviennent une tentation. « On fait » et après « on constate ». Il cherche également à s'individualiser, à se forger une identité, à devenir un individu à part entière. Pour s'identifier, il se rattache à des idoles, des modes, des rites (langage) qui vont le faire appartenir à un groupe (des potes, des copains). Il se socialise et crée des vrais liens. Il a une soif d'exploration. Une seule réponse ne lui suffit pas. Il veut aller voir, vérifier. Il a une curiosité insatiable.

Pour cela l'animateur :

- doit avoir une relation privilégiée avec le jeune (sans être son copain ! Toujours garder le positionnement adulte)
- doit le rassurer, être à son écoute mais aussi lui faire confiance.
- doit le stimuler pour l'aider à progresser
- doit s'assurer que les échecs sauront le forger
- doit permettre au jeune de faire face à ces propres choix et décider par lui-même de ses orientations
- doit rendre le jeune acteur et non consommateur

II. Les intentions éducatives :

Aujourd'hui l'ensemble des acteurs éducatifs s'entend pour prendre en charge le jeune dans sa globalité.

Celui-ci n'est pas seulement un élève. Le contexte familial, social, culturel et l'environnement influent fortement sur son évolution, son devenir d'adulte.

Il faut donc prendre en compte le temps familial, le temps scolaire des enseignements obligatoires, le temps périscolaire et le temps extrascolaire.

Dans la ville, plusieurs infrastructures sont présentes pour répondre à ces besoins :

Diverses associations sont à disposition afin de veiller au mieux à l'épanouissement des jeunes.

L'accueil de loisirs doit offrir au jeune :

- La possibilité de découvrir et de pratiquer de nouvelles activités dans divers domaines ;
- Il doit favoriser l'épanouissement du jeune et apporter une ouverture sur le monde.

Le jeune est un individu à part entière, avec son histoire, ses capacités, capable de prendre des initiatives et de se responsabiliser progressivement.

Ainsi le projet éducatif local a défini plusieurs axes :

- Formation à la citoyenneté : chaque citoyen se doit d'agir et de contribuer de façon consciente à façonner le monde de demain. Ce monde se doit d'aller vers l'équité sociale, plus de progrès, plus de respect de l'environnement, plus de démocratie et de solidarité.
- Aide à la socialisation : L'envie de faire partie d'un groupe, d'être apprécié et de partager avec les autres répond au besoin de relations nécessaires au jeune.
- Le droit à la différence : Accepter et comprendre que nous sommes tous différents.
- Tolérance : Elle n'est pas naturelle, il faut apprendre à accepter les autres comme ils sont et à ne pas les juger.

Le projet éducatif local nous rappelle que l'accueil de loisirs est un facteur d'intégration sociale.

A. Les Objectifs pédagogiques

Objectif 1 : Favoriser l'accueil de tous

- **Faciliter l'intégration des nouveaux jeunes :**
 - Organiser des jeux de connaissance
 - Utiliser les jeux et sports collectifs afin de créer des liens
 - Veiller au non-rejet
- **Maintenir le groupe :**
 - Surveiller la formation de clan
 - Impliquer les nouveaux rapidement dans un projet collectif
 - Être à l'écoute de leurs remarques

Rôle de l'animateur par rapport à l'objectif :

- Il doit s'assurer d'un bon accueil, et les renseigner sur le fonctionnement
- Il doit faciliter l'intégration des jeunes dans les projets
- Il doit rassurer les parents en expliquant l'organisation et le fonctionnement de la structure.

Objectif 2 : Développer la personnalité du jeune adolescent

- **Permettre l'autonomisation et la responsabilisation du jeune :**
 - Les laisser participer à l'aménagement du local
 - Laisser la libre utilisation du matériel
 - Organiser et planifier des tâches quotidiennes
 - Encourager la prise d'initiative
- **Favoriser la citoyenneté et développer le respect, la tolérance :**
 - Mettre en place des règles de vie ensemble et veiller à leur application
 - Permettre à chacun de s'exprimer, soumettre des idées
 - Intégrer et impliquer tous les jeunes
- **Favoriser les échanges avec l'environnement local :**
 - Organiser des rencontres avec d'autres jeunes
 - Organiser des mini-séjours
 - Mettre en place des échanges intergénérationnels
- **Permettre le développement du côté collectif chez le jeune :**
 - Prise de décision collective
 - Organiser un maximum de projets collectifs
 - Utiliser les sports et grands jeux collectifs
 - Renforcer l'esprit et la cohésion du groupe
- **Mettre en place des passerelles :**
 - De l'ALSH élémentaire vers l'accueil Ados
 - Rencontres et échanges avec les parents

Rôle de l'animateur par rapport à l'objectif :

- Il doit surveiller les déviations
- Il responsabilise le jeune au travers des actions et des projets
- Il favorise l'ouverture sur l'environnement local
- Il doit veiller à ce que tous les jeunes participent
- Il assure la mise en place et l'organisation des passerelles

Objectif 3 : mettre l'accent sur la pratique du « vivre ensemble » dans un collectif ou la place de chaque jeune est reconnue et respectée

- **Développer l'acceptation de la différence :**
 - Sensibiliser le jeune par des jeux, débats et discussions
 - Accueillir les jeunes de toutes origines et différents
 - Favoriser les rencontres de différentes cultures
 - Accueillir des jeunes et intégrer des jeunes en situation d'handicap

- **Développer l'entraide, la solidarité et l'écoute des jeunes :**
 - Faciliter la liberté d'expression
 - Prendre en compte les difficultés de chacun en favorisant les échanges et en les intégrant aux différents projets
 - Tous les jeunes doivent être écoutés de tous grâce à une prise de parole et une décision collective
 - Les plus âgés aideront les plus jeunes

- **Développer la vie en collectivité :**
 - Les règles de vie seront établies par les jeunes et l'équipe encadrante
 - Organiser les tâches quotidiennes
 - Chaque jeune doit participer aux tâches afin de garder un local propre (ranger et nettoyer)

Rôle de l'animateur par rapport à l'objectif :

- Il fait en sorte d'éviter l'exclusion des jeunes du groupe
- Il adapte et tient compte des difficultés de chacun
- Il transmet les valeurs de l'entraide, la solidarité, de la liberté d'expression et de l'écoute
- Il veillera à l'application des règles de vie et des tâches quotidiennes

Objectif 4 : Permettre aux jeunes de choisir un thème ou un projet à mettre en place

- **Favoriser la prise d'initiative dans la mise en place des projets :**
 - Utiliser un mur d'expression ou la boîte à idée pour montrer leur choix
 - Mettre en place des temps spécifiques pour que des projets puissent s'organiser avec eux et par eux
 - Proposer différentes activités en tenant compte de leur demande et choix

- **Solliciter l'imaginaire et la créativité du jeune**
 - Créer des activités choisies auparavant collectivement
 - Développer la recherche des jeunes

Rôle de l'animateur par rapport à l'objectif :

- Il doit être à l'écoute des projets des jeunes
- Il doit les guider et les aider dans la démarche de projet
- Il doit fournir aide et documentation si nécessaire
- Il doit toujours proposer plusieurs activités à un moment donné pour favoriser le choix
- Il doit proposer des activités pour solliciter la créativité et l'imaginaire du jeune

Objectif 5 : Permettre au jeune adolescent d'être détendu dans un cadre de vie qui diffère de la famille et de l'école

- **Instaurer un climat de confiance et d'écoute au sein de l'accueil :**
 - Favoriser les échanges et le dialogue
 - Donner des responsabilités aux jeunes
 - Construire avec les jeunes un lieu repère :
 - Aménager l'accueil selon leurs choix et goûts
 - Décorer l'accueil avec leurs codes

- **Proposer des projets différents de ceux du collège et de la famille :**
 - Mettre en place des activités attrayantes
 - Monter des projets originaux
 - Ne pas obliger un jeune à faire une activité
 - Inversement éviter les comportements consommateurs du jeune sans s'investir dans la structure

Rôle de l'animateur par rapport à l'objectif :

- Il est à l'écoute des jeunes
- Il doit permettre l'appropriation du lieu par les jeunes
- Il doit faire en sorte que ses activités et ou projets soient attractifs, intéressants.

Objectif 6 : Permettre au jeune d'être reconnu comme une personne ayant des droits et des devoirs, notamment le droit de s'exprimer sur ce qu'il vit

- **Favoriser les échanges et dialogues entre jeunes mais aussi entre les jeunes et l'animateur :**
 - Des temps de discussions ou réunions sont organisés
 - Prendre en compte les remarques de chacun
 - Tenir un cahier retour des différents échanges

- **Faciliter l'expression des jeunes :**
 - Mise en place d'un mur expression
 - Mise en place d'une boîte à idée

Rôle de l'animateur par rapport à l'objectif :

- Il est à l'écoute des jeunes
- Il maîtrise le réseau partenarial, afin d'orienter si besoin
- Il doit favoriser les dialogues et mettre un terme aux monologues
- Il doit faciliter l'expression de tous par différents procédés

B. Evaluation des Objectifs

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Critères	Indicateurs	Outils
Favoriser l'accueil de tous	Mise en place de temps accueillant hors activités	Le jeune vient-il seul ou avec des copains ou famille	Nombre de «nouveaux jeunes»	Listings Réunions
Développer la personnalité du jeune adolescent		Capacité d'échanges et d'opinion	Taux de participation aux projets	Observations Listings
Mettre l'accent sur la pratique du « vivre ensemble »	Mise en place d'une chartre de vivre ensemble, des règles de vie	Respect des règles de vie	Nombre de règles non respectées	Listings Chartre du vivre ensemble
Permettre aux jeunes de choisir un thème ou une activité à mettre en place	Permettre aux jeunes de s'inscrire mais aussi de construire un programme ensemble	Capacité du jeune à choisir son activité	Nombre d'activités proposées	Boite à idées - murs expression - quoi de neuf - listings – Compte rendu réunion
Permettre au jeune adolescent d'être détendu dans un cadre de vie qui diffère de la famille et de l'école	Créer un climat de confiance Prévoir des temps accueil ados et parents	Capacité du jeune à gérer le temps libre (au sein de l'alsh mais aussi vie extérieure)	Nombre de passages spontanés	Nombre de passage et de participation
Permettre au jeune d'être reconnue comme une personne ayant des droits, notamment celui de s'exprimer sur ce qu'il vit	Créer des espaces de discussions informels La participation des jeunes à des théâtres forum Mise à disposition d'un mur expression et temps du quoi de neuf	Capacité d'expression simple par différents supports -	Nombre de jeunes s'exprimant librement par le biais du quoi de neuf ou mur expression Nombre de jeunes Participants aux réunions -	Observation - Listings - Réunions - Compte rendu du quoi de neuf

C. Quelques informations complémentaires sur les objectifs pédagogiques :

- **La sécurité**

La sécurité est un axe majeur dans toutes nos actions. A savoir que **la sécurité est le premier objectif pour un animateur**. Aussi nous retrouverons la notion de sécurité dans :

- Le respect de la réglementation DDCS
- Une préparation minutieuse des sorties avec les jeunes (fiches de sorties, fiches sanitaires, trousse à pharmacie, trousse PAI...)
- Une sécurité physique : ne jamais laisser un ou des jeune(s) seul(s), enlever tout objet dangereux...
- Une sécurité affective : se positionner en tant qu'adulte modèle et juste.
- Une sécurité morale : apporter un climat de confiance, être à l'écoute du jeune....
- Lutter contre toute forme de discrimination, harcèlement ou violence...

- **Une place pour chacun.**

- Veiller à ce qu'un jeune ne soit pas exclu, ni rejeté par les autres.
- Organiser des activités garantissant au jeune la possibilité de trouver sa place au sein du groupe.
- Proposer un cadre convivial pour susciter l'envie de participer.

- **Respecter les besoins et le bien-être du jeune.**

- Rappeler au jeune qu'il a des droits **ET** des devoirs (établir une charte, règles de vie...).
- Veiller à la sécurité physique et psychologique du jeune
- Proposer des temps sportifs, culturels, reposants...
- Mettre en place des activités adaptées à l'âge du jeune
- Veiller au respect des lois.
- Elaborer des règles de vie avec les jeunes et les afficher
- Veiller à ce que l'activité réponde autant à des envies qu'à des besoins.
- L'animateur doit accompagner le jeune pour lui donner envie de se dépasser.

- **Permettre au jeune de développer et d'avoir une attitude d'écocitoyens au sein de l'accueil de loisirs, au quotidien et dans le long terme.**

- Créer à partir de matériaux récupérés.
- Mettre en place des jeux et ateliers (jardinage) pour une meilleure sensibilisation des jeunes à l'écologie et à l'écosystème.

- Mettre en place un système de séparation des déchets.
 - Apprendre aux jeunes à protéger la biodiversité.
 - Faire réfléchir les jeunes sur les méfaits de l'homme sur la planète et permettre de se documenter (médiathèque, malles pédagogiques,).
 - Sensibiliser les jeunes à l'importance des ressources (l'eau, la flore, la faune...)
 - Inciter les jeunes à avoir des comportements de protection de l'environnement.
- **Développer la tolérance et l'ouverture d'esprit.**
Offrir aux jeunes la possibilité de découvrir des lieux ou des activités qu'ils ne connaissent pas, facilite l'ouverture d'esprit. Les musées, les sites naturels ou simplement la chanson, la musique, le théâtre, l'expression corporelle sont autant d'activités qui permettent la valorisation de chacun.
- Organiser des jeux collectifs (pour que les jeunes se découvrent et apprennent à coopérer).
 - Utiliser les temps informels pour que les jeunes échangent entre eux et apprennent à vivre ensemble.
 - Tenir un rôle de médiation pour que les jeunes règlent leurs conflits entre eux et parviennent à trouver des compromis par la parole.
 - Mettre en place des activités faisant appel à leur sens de la solidarité et de la coopération.
 - Faire une charte de tolérance avec les jeunes pour qu'ils apprennent à accepter l'autre avec ses différences.
- **Développer une relation de confiance avec le jeune**
- Instaurer le respect mutuel comme socle de la relation.
 - Poser un cadre convivial.
 - Être à l'écoute du jeune et ne pas le laisser sans réponse.
 - Être accueillant et souriant.
 - Valoriser le jeune.
 - Mettre en œuvre leurs idées.
 - Garantir des moments où le jeune peut donner son avis sur le fonctionnement de la structure
- **Développer une relation de confiance avec les parents.**
- Inciter les parents à pénétrer dans l'accueil pour le découvrir.
 - Proposer les temps de rencontre et d'échange (soirée, petit-déjeuner, galette...).
 - Instaurer le dialogue avec les parents pour une continuité éducative.
- C'est un aspect à ne pas oublier, car pour obtenir plus de crédit dans notre travail quotidien, le soutien des familles nous est nécessaire.**

D. Le projet :

L'Accueil de Loisirs = Lieu de projets

La notion de projet c'est :

- **La capacité de penser avant d'agir, de prévoir son action et la façon de la conduire. Puis évaluer son action et en tirer des enseignements : se projeter.**

L'Accueil de Loisirs, parce qu'il accueille les jeunes de façon régulière pendant de longues périodes, leur permet de s'investir dans les projets mis en place.

Qu'ils soient initiés par des animateurs ou qu'ils viennent des jeunes, les projets doivent être suffisamment ouverts pour satisfaire le maximum de jeunes. Mais chacun est libre d'y participer ou pas. Le but étant d'entraîner le maximum de jeunes, les projets doivent également être variés en termes de pratique (sport, activité manuelle, activité d'expression, activité technique...).

Les projets doivent permettre de rendre les jeunes **réellement acteurs** de leurs loisirs.

E. Les moyens financiers et humains :

Financiers :

Un budget voté par le conseil municipal est alloué chaque année pour le fonctionnement de l'accueil de loisirs, il est réparti sous forme de différentes lignes comptables (consommables, non consommables, stockables ou pas, transports, sorties, etc.).

Humains :

L'équipe d'animation est composée :

- D'un (ou une) directeur (trice) du Chalet (proposant également des animations auprès des jeunes) et ayant au minimum le statut BAFD
- D'un (ou une) animateur (trice) jeunesse ayant au minimum le statut BAFA.

Lors des jours scolaires (lundi, mardi, jeudi et vendredi) l'équipe encadrante du chalet est intégrée à l'équipe encadrante de l'accueil de loisirs des Farfeloups.

Lors des vacances scolaires, l'équipe d'animation est susceptible de changer.

En complément, d'autres animateurs du service enfance jeunesse peuvent encadrer des activités ou périodes périscolaires et/ou extrascolaires.

F. Le mini-séjour et activité accessoire

Un espace privilégié pour grandir ensemble.

Une ambition :

Nous plaçons le jeune au cœur de l'organisation du séjour, afin qu'il réponde en permanence à ses droits et ses besoins, dans le respect de valeurs humaines et éducatives.

Les conditions d'organisation, d'accueil et d'encadrement, donnent la liberté et l'opportunité aux jeunes de grandir ensemble, en apprenant à découvrir et à mieux comprendre le monde et les autres.

Aux côtés des parents et en complémentarité avec le collège, nous lui permettons de devenir, dès demain, un vrai acteur, responsable et citoyen.

Nous mettons nos exigences au service des besoins des jeunes par une politique de qualité permanente et d'amélioration continue.

Un projet :

Nous élaborons et organisons des mini-séjours, sur la base d'une annexe au projet pédagogique, qui est en cohérence avec nos valeurs afin de favoriser l'épanouissement de votre jeune dans un cadre collectif.

Le fonctionnement du séjour :

- ✓ Respecter les rythmes des participants,
- ✓ Prendre en compte la parole de chacun,
- ✓ Favoriser les initiatives personnelles et d'accéder à des responsabilités individuelles et collectives,
- ✓ Encourager l'autonomie de tous, tout en privilégiant les relations humaines,
- ✓ Sensibiliser et éduquer à l'environnement.

Pour le jeune, le séjour est également un moment de rupture avec le quotidien où nous lui donnons les moyens de construire son espace de liberté et où il démontrera qu'il est capable de vivre sans ses parents, sans pour autant les oublier.

Les règles de la vie en collectivité :

La vie en collectivité suppose la mise en place d'un certain nombre de règles indispensables à l'épanouissement collectif et à la sérénité du séjour.

Elles sont élaborées, décidées et acceptées en concertation entre le directeur, l'équipe d'animation et les jeunes. Elles s'appuient sur des valeurs humaines et éducatives (respect des libertés de chacun, solidarité, justice, entraide...) et sur le principe de la laïcité : élément fondateur de la vie en collectivité.

Ces règles de vie en collectivité exigent de l'engagement de chacun, une rigueur et un suivi, nécessitant parfois des décisions fortes et marquantes, mais toujours adaptées en cas de dépassement des limites convenues collectivement.

Tous ces éléments concordent à établir, entre parents et équipe d'animation un engagement de confiance, de proximité, et une ambition permanente.

III. Rôles et missions de l'équipe pédagogique

A. La direction

Le directeur du Chalet est sous la responsabilité hiérarchique du coordinateur Enfance Jeunesse. Le directeur doit :

- Garantir le respect du projet pédagogique et de la réglementation,
- Garantir la sécurité et le bien être des jeunes.
- Être le référent de la structure vis-à-vis des parents des jeunes
- Garantir les règles HACCP
- Assurer la gestion administrative (déclarations, demandes de devis, etc.) et financière (respect du budget alloué, etc.)
- Être garant de la mise à jour de l'affichage obligatoire de l'accueil de loisirs
- Être garant du bon suivi du cahier d'infirmier
- Collaborer avec l'équipe administrative de la mairie pour la gestion des inscriptions
- Réaliser le suivi des présences des jeunes
- Élaborer les plannings en équipe et effectuer les réservations des salles ou équipements auprès des services compétents,
- Assurer la communication avec les parents et les partenaires,
- Garantir la démarche d'évaluation

Le directeur a en plus les mêmes missions que l'animateur jeunesse

B. L'animateur jeunesse : rôle et mission

L'animateur est sous la responsabilité hiérarchique du directeur chalet et du coordinateur Enfance Jeunesse

L'animateur représente pour les jeunes un repère essentiel au sein de la structure, c'est un individu référent auquel l'adolescent s'identifie. L'animateur est un « modèle » pour le public.

C'est un agent d'exécution ayant pour mission principale la mise en œuvre de projets d'animation et des activités en cohérence avec le projet pédagogique et éducatif local de la commune.

Un animateur c'est : « Celui qui va réussir à être suffisamment à l'écoute du public pour l'emmener vers la réalisation de projets afin d'acquérir de nouvelles compétences et en toute sécurité ».

L'animateur aura donc à assumer un certain nombre de situations durant lesquelles il devra régulièrement se positionner de la meilleure façon possible, afin de :

- **Garantir la sécurité physique, affective et morale de l'enfant.**
- **Favoriser l'épanouissement du jeune.**
- **Accompagner le jeune dans son développement personnel.**
- **Jouer avec le jeune**

Divers rôles et missions lui sont confiés :

- Assurer la sécurité physique, morale et affective des jeunes
- Être en relation avec le public (accompagner, écouter, comprendre, encourager à faire soi-même, dialoguer, être attentif, veiller à son langage, s'adapter à leurs connaissances, tenir compte du contexte familial...).
- Animer et organiser les activités (à court terme).
- Elaborer et gérer des projets d'animation (à moyen terme).
- Travailler en équipe.
- Être cohérent vis-à-vis des règles établies au sein de l'Accueil et appliquer à lui-même ce qu'il impose aux adolescents (utilisation du portable hors des activités, langage correct...).
- Ne pas perdre de vue que l'animateur doit entretenir de bons rapports avec les jeunes, mais en aucun cas devenir « le bon copain »
- Être présent et disponible.
- Être organisé et ponctuel
- Apporter un cadre structuré avec des temps d'activités et des temps libres
- Connaître et mettre en œuvre le projet pédagogique de l'Accueil.
- S'informer : différents documents seront mis à disposition (projet éducatif et pédagogique, réglementation, ressources pédagogiques).
- Connaître la réglementation.
- Connaître les intérêts et besoins du public (rythme et étapes de développement du jeune).
- Prendre en considération les capacités du jeune afin d'adapter au mieux les activités.
- Évaluer et analyser ses temps d'animation.

L'animateur sera évalué sur :

- Le savoir (connaissance sur la réglementation, le panel d'activités, les règles d'hygiène, les différents besoins des jeunes...)
- Le savoir-faire, par rapport aux activités (encadrement d'une activité, élaboration d'un projet d'animation, d'évaluer mon action...) par rapport aux jeunes (d'assurer la sécurité, de motiver et dynamiser, de m'adapter à la capacité des jeunes) et par rapport aux adultes (entraide, écoute, se comporter avec mesure, être un élément moteur...)
- Le savoir être (ponctualité, motivation, relationnel, remise en question, exemplarité...)
-

Le directeur chalet et l'animateur jeunesse reçoivent tout deux une fiche de poste détaillée.

C. Notion et constitution d'une équipe :

Une équipe **se construit** autour de personnes volontaires, disponibles et à l'écoute. Des vertus telles que l'entraide, le partage, la remise en question et la tolérance sont indispensables.

Sans projet commun, il est difficile de fédérer une équipe. L'équipe ne peut se constituer qu'autour de valeurs partagées par tous au travers du projet pédagogique et éducatif.

La construction d'un projet commun doit permettre à chacun de trouver sa place au sein de l'équipe.

L'équipe évoluant, avec le temps, elle va modifier la relation qu'elle a établie avec ses objectifs. Après une phase d'enthousiasme, elle va mesurer les difficultés de réalisation, se remotiver si les objectifs suscitent un nouvel intérêt, ou perdre une grande part de motivation, si les objectifs ne sont pas redéfinis et rénovés afin de créer un regain de dynamisme.

D. Les réunions et les formations :

•Les réunions

Les réunions sont importantes, elles permettent de construire des échanges au sein de l'équipe pédagogique.

La présence de chacun est obligatoire.

Pour concevoir, préparer, réaliser tous ces projets d'animation et d'activité et organiser la vie de l'accueil, plusieurs types de réunion sont mis en place :

- Des réunions pédagogiques (élaboration des activités des mercredis, projets...),
- Des temps de réunion pour préparer, élaborer les projets des petites vacances scolaires.
- Des réunions de bilan (avec ou sans les jeunes)

Ces réunions permettent à l'ensemble de l'équipe d'échanger, d'exprimer les difficultés rencontrées et les points positifs.

Elles permettent également de travailler sur des projets d'animations et/ou d'activités, de faire des bilans et d'évoluer. Mais aussi d'apprécier le travail fait par toute l'équipe.

•Les formations :

Chaque membre de l'équipe doit vouloir évoluer. La formation est avant tout personnelle, en tenant compte de ses forces et de ses faiblesses (s'informer, participation aux formations CNFPT). Plus l'équipe se donnera les moyens de se former en interne et en externe, plus la dynamique et l'émergence de chaque membre se verront sur le terrain.

IV. Le Fonctionnement du Chalet :

A. Une structure ouverte avec un fonctionnement établi

En tant que structure ouverte les jeunes doivent signer la fiche de présence dès lors qu'ils souhaitent bénéficier des services et animations du Chalet. De même à chaque départ le jeune doit signer la feuille d'émargement.

Les signatures de l'arrivée **ET** du départ sont du non négociable pour une raison de sécurité. Tant que le jeune n'a pas signé son départ il reste sous la responsabilité de l'équipe de l'accueil de loisirs. De la même façon qu'à leur arrivée, les jeunes rejoindront leur domicile de façon autonome.

•Journée type le mercredi :

13h00 – 15h00	Temps d'accueil, activités libres
15h00 – 16h30	Temps d'activité (sport, culturel, activité artistique...) et/ou mise en place d'un projet
16h30 – 19h00	Temps d'accueil, activités libres

•Journée type les vacances :

10h00 – 10h30	Temps d'accueil, activités libres
10h30 – 12h00	Temps d'activité (sport, culturel, activité artistique...) et/ou mise en place d'un projet
12h00 – 14h00	Temps de repas. Les jeunes ont la possibilité d'apporter leur repas et de manger au chalet des ados. Parfois un repas autonome est organisé. Activités libres
14h00 – 16h30	Temps d'activité (sport, culturel, activité artistique...) et/ou mise en place d'un projet
16h30 – 18h00	Temps d'accueil, activités libres

Lors du temps d'activité ou du projet, afin de ne pas perturber l'animation, le chalet n'accueillera pas les jeunes en temps libre.

Les heures de début et fin d'activité sont communiquées aux jeunes. En contrepartie, ils feront un effort de ponctualité, et s'engageront également à finir l'activité commencée pour ne pas perturber celle-ci le cas échéant.

Les temps d'accueil sont l'occasion de se retrouver autour de jeux de société, d'activités créatives, d'instruments de musique et de loisirs numériques.

Les jeunes choisissent l'aménagement de leur temps d'activités libres. La seule condition étant que l'équipe d'animation doit se répartir avec une présence physique pour assurer la sécurité des jeunes (ex : un animateur dans la structure et un autre au city stade). En revanche on ne laissera pas seul un ou des jeune(s) sous la responsabilité de l'équipe d'animation.

Pour une meilleure évaluation, le directeur du Chalet fera le suivi sur la feuille d'émargement des jeunes ayant participé aux activités.

Dans sa programmation, la structure pourra organiser des veillées avec thématiques (19h00-21h30) Pour les activités se terminant après une certaine heure (ex : 21h30), les jeunes pourront rentrer seuls chez eux mais si des parents souhaitent que leur enfant soit récupéré à la fin des activités, ils leur appartiendront de le signaler à l'équipe pédagogique.

Plusieurs types d'accueil :

- L'accueil en "activités libres", favorisant le mixage social, les rencontres, le dialogue, la détente mais aussi l'émergence de projets. En effet les jeunes pourront créer des projets eux même pour eux ou pour d'autres public (les ACM, écoliers, personnes âgées...)
- L'accueil avec animations, des animations, des stages, des soirées...définis par l'équipe encadrante (animateurs permanents, vacataires ou un intervenant extérieur) seront proposés aux jeunes. (Sorties, activités sportives, culturelles, artistiques ...) Ces activités seront gratuites ou payantes.
- « Animation de rues », L'équipe encadrante se déplacera dans les lieux opportuns, mais non loin du bâtiment de l'accueil jeune ou autre équipement agréé Jeunesse et Sports, afin de proposer des animations en plein air aux jeunes adhérents. Cette nouvelle approche permet d'aller vers ceux qui n'oseraient pas venir.

B. La passerelle CM2 et Ados

L'Accueil de Loisirs les Farfeloups et le chalet des ados mettent en place une passerelle entre les CM2 et le Chalet des Ados, dans le but de les familiariser avec leur futur environnement d'accueil, et de les fidéliser à la structure qu'ils fréquenteront l'année suivante en tant que collégiens.

Comment ça marche ?

À partir du mois de janvier, certains enfants de CM2 inscrits à l'accueil de loisirs, dont les parents auront remis une autorisation à l'ALSH (à récupérer aux Farfeloups), seront accompagnés au Chalet par deux animateurs à 13h30, il leur sera proposé des ateliers divers jusqu'à 16h30, heure du goûter. L'équipe encadrante du chalet des ados a la possibilité d'autoriser ou non la venue d'un enfant au chalet lors de la passerelle avec des raisons justifiées (épanouissement, maturité du jeunes, besoin et demandes...), le tout en concertation avec l'équipe encadrantes de l'accueil de loisirs les Farfeloups.

Les enfants pourront être récupérés au Chalet dès 16h30 et avant 19h00 par une personne autorisée. Les conditions d'encadrement restent les mêmes que sur l'accueil de loisirs.

La tarification est celle d'un mercredi après-midi classique à l'accueil de loisirs (si les inscriptions sont faites dans les temps).

C. QUELQUES CONSIGNES :

- Repas autonome:

Avant tout repas, s'informer des éventuelles allergies des jeunes et des P.A.I.

Préparer le menu avec les jeunes.

Penser à l'hygiène avant le repas (se laver les mains!!)

Faire participer les jeunes sous forme de groupe afin que chacun trouve sa place (élaboration du repas, course, repas, entrée, dessert, décoration de la salle,..). Garder les plats témoins !

Ranger avec les jeunes (cela fait partie de l'activité).

En cas de pique-nique, repérer un lieu approprié et ombragé, prévoir des sacs poubelles, jeter tous les produits frais à la fin du pique-nique, penser aux bouteilles d'eau.

Eviter de laisser les sacs poubelles à côté des poubelles communales (ex : parc de la commune). Les renards aiment fouiller les poubelles et les répandre dans l'herbe pour le malheur des agents techniques.

- [Les vidéos :](#)

Les vidéos sont utilisées dans un but précis, liées aux objectifs pédagogiques et aux thématiques de la structure. Les films sont adaptés aux jeunes.

- [La musique :](#)

La musique diffusée durant l'année est à destination des jeunes.

C'est pour cela que la musique doit être adaptée à la tranche d'âge. Ecouter les chansons avant de les diffuser. L'équipe d'animation doit susciter la découverte d'artistes divers et variés.

La musique en extérieur sera utilisée pour une activité spécifique (spectacle, grand jeu...). Dans un souci de citoyenneté, afin de respecter le voisinage, la musique en extérieur pour un simple fond sonore ne sera pas permise.

- [La sanction :](#)

Une sanction doit toujours être accompagnée d'un dialogue réfléchi afin de faire prendre conscience au jeune de ses actes.

Elle doit être donnée dans la plus grande justice et adaptée à la gravité de la situation.

Elle ne doit en aucun cas être collective et/ou humiliante pour le jeune

La réparation semble plus appropriée que la punition.

- [Les activités :](#)

Rappelons que « **LE RISQUE ZERO** » n'existe pas. Cela signifie que l'activité ou la mise en situation, aussi basique soit-elle, peut susciter un risque dans sa réalisation. En effet, nous sommes amenés à gérer des jeunes qui peuvent se sentir « invulnérables », ce qui implique nécessairement une augmentation potentielle du risque lors de la pratique.

L'humain n'est pas un principe cartésien ou une mécanique répétitive sans faille !!!

Les salles et espaces de jeux doivent être rangés tous les soirs.

Et rappelons-nous que nous devons tendre vers le risque zéro pour assurer au mieux la sécurité des jeunes.

- Les sorties :

Organiser la logistique la veille du jour « J » :

ELEMENTS A VERIFIER AVANT LE DEPART

- Demande de sortie (avec l'adresse du lieu de la sortie)
- Fiche de sortie (avec création de groupes ou non) en 2 exemplaires
- Bon d'engagement Prestataire ou paiement
- Fiche sanitaire des jeunes
- Trousse pharmacie + PAI
- Nécessaire de sortie (eau, gobelets, sacs poubelles...)
- Pique-Nique et goûters
- Appareil photos, tickets BUS...

En sortie, penser à :

- Compter régulièrement les jeunes (connaître l'effectif global et du groupe)
- Contrôler que les jeunes soient bien attachés dans le car (c'est obligatoire)
- Les animateurs doivent s'asseoir devant, au milieu et au fond du bus
- Le chef de convoi doit être joignable à tout moment
- A chaque déplacement et dans le car vérifier que les jeunes n'oublient pas leurs affaires.

- L'hygiène :

Veiller et vérifier à ce qu'il ne manque pas de papiers WC, d'essuie-main et de savon.

La cuisine doit être rangée et nettoyée tous les jours. Penser à vérifier les dates d'expiration des produits alimentaires (réfrigérateur, placards...) et au relevé de température.

D. LA SECURITE :

- L'accueil de loisirs :

Dans le cadre, d'un accident l'animateur doit pouvoir prendre toute décision utile pour le bien du jeune et des autres :

Protéger : Eviter le sur accident.

Alerter : Les secours.

Secourir : Donner les premiers soins à l'enfant.

Sachez que le sens du **P.A.S** dépend de l'urgence.

L'animateur doit ensuite inscrire les faits sur le cahier d'infirmerie (date, heure, nom de l'enfant, nature de l'accident, soins, qui s'est occupé du jeune...).

Puis en référer à la direction qui prendra ou non la décision de faire une déclaration d'accident.

Consignes d'incendie :

En cas d'alarme incendie vous devez vous rendre au point de rendez- vous prévu à cet effet.

Les jeunes doivent être comptés et rangés puis vous devez, une fois que tous les jeunes sont dans la cour, faire l'appel.

Un animateur doit rester en arrière et vérifier qu'il n'y a plus de jeunes à l'intérieur des locaux.

. Sortie en transport en commun:

- Avant le départ, il est indispensable d'expliquer aux jeunes quel type de transport va être utilisé et quelle attitude ils devront adopter.
- Durant le trajet, vérifiez l'effectif enfant régulièrement.
- Placez vous près des sorties (du bus, du métro,...) afin d'être sûr qu'aucun jeune ne descende sans votre permission.
- Fermez la marche pour être sûr de voir descendre ou monter tous les jeunes (bus, métro, train, tramway,...).

N'oubliez pas en cas de problème le numéro pour appeler les secours est le « 112 »

N'oubliez pas d'avertir la direction de l'accueil de loisirs et le coordinateur de tous les problèmes (même ceux vous paraissant minimes) survenus lors de la journée.

Pour toutes sorties, se référer aux consignes de la D.D.C.S de votre département et de l'équipe de direction de l'accueil de loisirs.

On nous confie des jeunes, à nous de veiller au mieux à leur bien-être physique et moral.

Toute transgression des règles entraînera une sanction.

G. Le non négociable (règlement intérieur) :

Le règlement existe pour que nous ayons des repères communs. Le fonctionnement doit être le même pour tout le monde.

Le respect :

Le respect se trouve :

- Entre les jeunes
- Entre les adultes
- Entre l'adulte et le jeune
- Vis-à-vis de l'environnement (nature, locaux, matériel...)
- Vis-à-vis de la loi (DDCS, hygiène alimentaire, cigarette, drogue...)
- Vis-à-vis de son poste (horaires, règle d'encadrement...)

Toute violence physique ou morale sur un individu quel qu'il soit est interdite.

*« Le respect, c'est comme le sourire : ça ne coûte rien et tout le monde aime ça »
Lobosco*

La ponctualité :

Il est demandé à chacun :

De respecter ses horaires de travail tel qu'ils ont été définis.

D'être opérationnel dès sa prise de service et jusqu'à la fin de celui-ci.



Les horaires :

La direction, pour des raisons de service, peut être amenée à réaménager le planning des horaires sans préavis.

Les pauses doivent être prises sur place, on ne peut pas quitter la structure lors des pauses

Les absences :

En cas d'absence ou de retard imprévu, il est impératif et obligatoire de le signaler au plus vite à la direction au **09 64 32 23 24**

Cigarette, drogue et alcool :

Conformément à la législation, il est formellement interdit de fumer et vapoter dans les locaux accueillant du public (art L355-28, art L355-28-9). Vous pouvez fumer dans le lieu désigné par la direction.



Drogue et alcool sont à bannir de l'accueil de loisirs. De même que l'état alcoolisé ou drogué.



L'équipe encadrante

Le téléphone :

L'utilisation du téléphone portable personnel, durant les horaires de travail, n'est pas autorisée. En cas d'urgence, se renseigner auprès de la direction de l'ALSH ou de votre référent.

La tenue vestimentaire :

Avoir une tenue vestimentaire adaptée à la fonction (pas de tong, mini-jupe, respect de la laïcité...)

Conclusion :

Le projet pédagogique doit évoluer avec le temps et sera réactualisé chaque année.

A partir du moment où le projet pédagogique est posé, il s'applique à tous de la même manière, sauf si une raison légitime vient justifier une différenciation, ce qui implique que cette raison soit exposée clairement.

La compréhension du projet pédagogique doit être la même pour tous, et quelle que soit l'opinion individuelle de chacun au regard de celui-ci.

L'application collective doit passer par une véritable adhésion, ne souffrant d'aucune dérogation.

Il y a donc engagement moral individuel, à appliquer, respecter, à faire respecter et à faire appliquer le projet pédagogique au-delà de tout affect susceptible de polluer la rigueur d'application.

Le non-respect de l'engagement pris peut mettre en cause la cohésion de l'équipe, et donc sa crédibilité, son autorité, et à terme son existence !!!

Un bilan sera effectué en fin de session, afin de relever les points positifs et ce que l'on doit améliorer pour que ce projet soit régulièrement en évolution positive.

Une évaluation permettra de mesurer les écarts entre les objectifs de départ et les moyens utilisés pour les réaliser. L'évaluation permet de faire une analyse des vécus afin de déterminer la conduite à tenir pour l'organisation future, en tenant compte des réelles contraintes observées sur le chalet des ados.

Information et sensibilisation :

En partenariat avec différents partenaires (missions locales, planning familiale...), nous souhaitons mettre en place des temps forts en direction des jeunes, ouverts à leurs parents, sur les thématiques suivantes : - Conduites à risques (IST, drogue, alcool, sécurité routière, jeux vidéo...) - Les différents dispositifs en direction des jeunes - Citoyenneté - ...

L'équipe pédagogique les accompagne dans l'élaboration et la réalisation du projet. Leur permettre d'être davantage décideurs, organisateurs de leurs temps de loisirs, c'est aussi leur permettre de participer à l'élaboration du planning d'activités proposées au sein de notre collectivité. Cela pourra s'organiser de différentes manières : consultation, sous forme d'appel à projet...

Depuis l'été 2020, un compte Instagram privé a été créé afin de permettre aux jeunes de suivre les activités et être acteurs directs de l'organisation au sein de la structure d'accueil. Afin de protéger le caractère privé du contenu du compte, nous demandons aux parents une autorisation écrite pour accepter les demandes d'abonnement des jeunes ainsi que de leurs parents. La fiche d'inscription est disponible en annexe.